



Rencontre

Journal de la Pastorale de la santé

Septembre 2015, numéro 11

Edition Pastorale de la santé, Vieux-Châtel 4, 2000 Neuchâtel

Dans ce numéro

Edito par l'abbé Canisius Oberson	2
Formation cantonale de mars, par Marie-Lise Dick	4
Formation cantonale de juin, par Christelle Devanthéry	13
Le silence, par Laura Zwygart	18
Deux nouvelles recrues pour la pastorale de la santé	20
Adresses utiles du Conseil pastoral de la santé	22
Agenda des rencontres de formation	23

Edito

Par **Abbé Canisius Oberson**



Un déchet social ?

Une expérience banale vécue récemment me donne à penser. Le printemps dernier, sur le conseil de mon médecin, j'eus recours au service d'une ostéopathe pour deux séances. Envoi de la facture à mon assurance maladie. Le décompte que je reçois par la suite, indique que cette prestation n'est pas prise en charge dans le type d'assurance qui me concerne. Je profite du temps d'été, plus tranquille, pour y voir plus clair. Je découvre qu'une assurance complé-

mentaire couvre l'ostéopathie. J'envoie la demande à mon assureur pour bénéficier de cette couverture, au prix de quelques francs mensuels supplémentaires. Réponse téléphonique quelques jours plus tard : « Monsieur, vous n'êtes plus dans une catégorie d'âge qui permet de conclure ce genre d'assurance ». Je savais que ce genre de « plaisanterie » existait, mais quand vous la recevez en pleine oreille d'une voix féminine suave à



qui vous donneriez la communion sans confession, alors là, à 64 ans, non seulement je me suis senti vieillir à la vitesse d'un insecte, mais j'eus le sentiment d'être devenu... un déchet social !

Rassurez-vous : je n'en ferai pas une maladie. Vous qui me lisez peut-être dans votre lit d'hôpital, chez vous ou dans celui de votre chambre du home, votre situation est sans comparaison avec la mienne !

Pourtant soudain, ce que le pape François ne cesse de dénoncer, devenait pour moi bien concret. Quand il parle d'une société du déchet qui tend à laisser de côté les personnes qui ne sont plus, ou plus assez productives, ou trop âgées, ou trop étrangères, ou trop étranges, et pas assez selon les normes du « système » fondé sur l'argent. Oui, tout cela me parlait.

Conclusion : résolument, je me battraï... en faveur des déchets ! Et vous ?...



Journée cantonale de formation de mars 2015

Le Suicide assisté

Conférence d'Annette Mayer

Par Marie-Lise Dick



Nous réalisons que comme pour tous les sujets brûlant de notre monde, il s'agit toujours de bien réfléchir comment être dans un rapport de fraternité, d'amour mutuel vis-à-vis de cette société qui nous lance des défis.

Concernant nos visites et les situations que nous rencontrons, il n'est pas forcément utile en premier lieu, de savoir ce que je vais dire à une personne qui a fait une demande à EXIT, mais d'abord, d'essayer de comprendre quel est le contexte qui fait qu'un individu arrive dans

cette situation. Comment en amont, nous Eglise et membre de la communauté humaine, pouvons-nous travailler ensemble pour faire face à ce qui est devenu un fait de notre société et quels sont les problèmes et les répercussions que cela engendre...

Soyons clairs cela s'inscrit dans un contexte de la psychologie de l'être humain..

Chacun de nous avons des images, des craintes, des désirs qui peuplent notre imaginaire par rapport à la mort...



nous sommes tous concernés... tous touchés.

Nous ne sommes plus dans un problème qui concerne les livres ou le mental... nous sommes dans le concret de la vie ... La mort, on le sait, fait intimement partie de la vie...

Le suicide assisté est un phénomène nouveau découlant de la longue durée de la maladie.

La mort naturelle a pris un coup dans nos sociétés où elle existe de moins en moins souvent... 90% des décès sont liés à une décision : Est - ce qu'on continue ou pas le traitement ? La réalité de la mort naturelle est très peu courante...

Dans le code pénal, le terme d'euthanasie n'existe pas mais il faut bien distinguer :

Euthanasie active directe

Homicide intentionnel dans le but d'abrégé les souffrances d'une personne.

Cette forme d'euthanasie est aujourd'hui punissable selon les articles 111 (meurtre), 114 (meurtre sur la demande de la victime) ou 113 (meurtre passionnel) du code pénal.

Euthanasie active indirecte

Pour soulager des souffrances, des substances (par ex. de la morphine) sont administrées et les effets secondaires sont susceptibles de réduire la durée de la survie. Le fait que le décès puisse

ainsi survenir prématurément est accepté.

Cette forme d'euthanasie n'est pas expressément réglée dans le code pénal, mais elle est considérée comme admise.

Euthanasie passive

Renoncement à la mise en œuvre de mesures de maintien de la vie ou interruption de celles-ci. Cette forme d'euthanasie n'est pas non plus réglée expressément par la loi, mais elle est considérée comme permise.

La quantité de suicide assisté est en augmentation et se situe à 300 cas déclarés en Suisse (2009)... il peut y avoir des chiffres que nous ignorons (sûrement que des cas non

déclarés existent) mais l'âge moyen des personnes se situe entre 75 et 84 ans.

Donc ce ne sont pas forcément des cas de populations en EMS mais plutôt des cas à domicile. Il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes qui demandent l'assistance au suicide.

Cela concerne beaucoup de cas de cancer et de maladies neuro-dégénératives.

En cas de dépression la loi est plus difficile à interpréter... et EXIT lutte aussi pour que les personnes fatiguées de la Vie sans cas de maladie grave, puissent avoir accès au suicide assisté.

Zurich est l'endroit où il y a le plus de demandes.... Neu-

châtel se situe en dessous de la moyenne mais voit ses demandes augmenter..

L'Assistance au suicide est-elle un droit en Suisse?

La Loi : Art. 115 du code pénal suisse : Incitation et assistance au suicide

Celui qui, poussé par un mobile égoïste, aura incité une personne au suicide, ou lui aura prêté assistance en vue du suicide, sera, si le suicide a été consommé ou tenté, puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cela ne dit pas que vous avez le droit de décider l'assistance au suicide mais si vous le faites, selon le cas, cela ne sera pas puni... Donc les

institutions comme EXIT font bien sûr attention à ne pas tomber sous le coup de cet article en se défendant du mobile égoïste...

Cet article est cependant erroné car il incite les personnes à penser qu'ils peuvent trouver quelqu'un qui va les aider à mourir...

La modification de la Loi de santé du 4 novembre 2014, Canton Neuchâtel, Art. 35a (nouveau) prévoit de ne pas priver de ce droit les personnes en EMS...

Le canton de Neuchâtel n'a pas encore défini clairement les mesures d'encadrement de cette interprétation de la loi, qui demande un vrai travail mais EXIT et Dignitas sont



furieux de savoir qu'il faut passer par une « enquête » qu'ils jugent trop pénible pour le malade....

Ce que l'Eglise catholique en dit...

Canon 2278 : La cessation de procédures médicales onéreuses, périlleuses, extraordinaires ou disproportionnées avec les résultats attendus, peut être légitime. C'est le refus de « l'acharnement thérapeutique ». On ne veut pas ainsi donner la mort ; on accepte de ne pas pouvoir l'empêcher. Les décisions doivent être prises par le patient s'il en a la compétence et la capacité, ou sinon par les ayants droit légaux, en respectant toujours la volonté

raisonnable et les intérêts légitimes du patient.

Canon 2279 : Même si la mort est considérée comme imminente, les soins ordinairement dus à une personne malade ne peuvent être légitimement interrompus. L'usage des analgésiques pour alléger les souffrances du moribond, même au risque d'abréger ses jours, peut être moralement conforme à la dignité humaine si la mort n'est pas voulue, ni comme fin ni comme moyen, mais seulement prévue et tolérée comme inévitable. Les soins palliatifs constituent une forme privilégiée de la charité désintéressée. A ce titre ils doivent être encouragés.



Canon 2281 : Le suicide contredit l'inclination naturelle de l'être humain à conserver et à perpétuer sa vie. Il est gravement contraire au juste amour de soi. Il offense également l'amour du prochain, parce qu'il brise injustement les liens de solidarité avec les sociétés familiale, nationale et humaine à l'égard desquelles nous demeurons obligés. Le suicide est contraire à l'amour du Dieu vivant

Canon 2282 : S'il est commis dans l'intention de servir d'exemple, notamment pour les jeunes, le suicide prend encore la gravité d'un scandale. L'Eglise prie pour les personnes qui ont attenté à leur vie.

Ce que disent Les évêques suisses Lettre pastorale Mourir dans la dignité, 2002

«La médecine palliative manifeste clairement que, face à la mort, le respect de la dignité humaine ne consiste pas à prolonger simplement la vie d'une personne par des soins excessifs, ni à lui faire supporter des souffrances inutiles, mais qu'il est possible de recourir à des thérapies qui abrègent la vie, sans prétendre, pour autant, provoquer la mort du patient.» (p. 15) «A cause de sa similitude avec l'homicide sur demande, nous refusons catégoriquement l'aide au suicide.» (p. 18)

En cas de demande ... Les décisions doivent être prises

par le patient s'il en a la compétence et la capacité, ou sinon par les ayants droit légaux, en respectant toujours la volonté raisonnable et les intérêts légitimes du patient.

Annette nous parle de l'importance de prévoir de rédiger nos propres directives anticipées...

Rédiger mes directives anticipées – quelle réaction: malaise – intérêt – angoisse – soulagement ...? Quelles sont mes expériences de la douleur, de la dépendance, de la souffrance, ...? Ai-je des personnes de confiance avec qui je partage mes réflexions (maladie, mort, espérances...) A qui aurais-je envie de demander d'être mon

«représentant thérapeutique»? Pour qui serais-je d'accord d'assumer ce rôle?

Le code civil dans les Art. 377.378 clarifie la représentation du moribond dans le domaine médical.

Ce qui change avec les directives anticipées c'est le Renforcement de la solidarité familiale et une hiérarchisation précise mise en place, que le corps médico-soignant devra respecter.

C'est le transfert de la responsabilité de la décision sur les proches

Si Aujourd'hui pour une partie de la société le suicide assisté est devenu une réponse à la souffrance comme impasse, ne nous y trompons pas, il

**reste un véritable et criant
appel au secours...**

Les perspectives

La compassion qui répond à cet appel peut devenir une ouverture vers un sens possible, une promesse d'espérance malgré tout. La compassion comme le cœur même de la relation humaine et de la responsabilité pour l'autre.

Développer les soins palliatifs, ce n'est pas les soins pal. contre le suicide assisté. Ce serait trop simple. Que faire ... que vivre ...?

**Garder toujours à cœur, la
Prise en compte narrative de
la personne:**

Se rendre conscient de l'asymétrie de la relation à un souffrant face à la mort... en soins palliatifs ou face au suicide assisté. Redonner une signification et une responsabilité éthique à cette asymétrie...

Garder La confiance comme ferment de la relation, comme témoin de notre foi...

Enraciné dans le « mystère trinitaire, mystère de la simultanéité d'un être-soi et d'un être-ensemble dans un jeu d'échange et de circulation de l'amour. » Thierry Collaud

Soutenir l'expression du patient :

Il est très important que nous ayons l'étoffe d'accueillir le vécu du patient sans mettre



de couvercle, sans juger ni condamner, sans moraliser ni prendre la fuite car nous n'aurions pas assumé notre « mission empathique et évangélique »...

Le jugement moral ne sert à qu'à retrancher le patient dans ses peurs et ses angoisses. Nos jugements ne sont que l'expression de nos propres peurs et angoisses...

Le grand service à la société, n'est pas de prôner la doctrine en premier ou de tomber

dans le dolorisme, mais d'essayer de maintenir le dialogue et d'accepter d'ETRE présent à l'autre même dans le cas de demandes qui nous paraissent incompréhensibles...

ETRE EN RELATION c'est notre vocation, aussi et surtout face au mystère de la vie et de la mort. C'est entre la réponse doctrinaire, le jugement, la condamnation et le « Ne rien dire » que le monde nous attend...et que le Christ nous accompagne.

Journée cantonale de formation de juin 2015

Michel Fontaine : Suicide assisté et enjeux éthiques



Par Christelle Devanthéry

Le suicide assisté est aujourd'hui considéré comme un fait de société ; il nous interpelle et nous questionne sur notre sens de la collectivité, notre vision de l'être humain et notre foi. Lors de notre journée de formation cantonale, Michel Fontaine nous a proposé une réflexion très riche, intéressante et fine. Michel Fontaine est prêtre dominicain. Entré dans l'Ordre des Prêcheurs à l'âge de 49 ans, il vit dans la communauté dominicaine de Genève dont il est actuellement le prier. Il est infirmier, docteur en sciences sociales et spécialisé en éthique théologique. Il est professeur à la Haute Ecole de Santé La Source (Lausanne) et membre de la commission bioéthique de la conférence des évêques suisses.

En préambule, le conférencier nous rappelle que ce su-

jet est très délicat ; il faut se garder de répondre immédia-



tement à toutes les questions qui s'imposent à nous lorsque nous sommes confrontés au suicide assisté.

La conférence s'est articulée autour de 3 domaines :

Le domaine des soins

« Qu'est-ce que soigner ? » et comment légitimer la rupture dans le continuum des soins ?

La question de la souffrance vient souvent en première ligne dans l'argumentation autour de ce sujet. Bien des gens ont davantage peur de la souffrance que de la mort, on reproche aussi aux médecins de « prolonger la souffrance » par l'acharnement thérapeutique. Mais posons une première évidence: la souffrance fait partie intégrante de la vie humaine,

depuis le cri du nourrisson jusqu'à la fin de vie. Un être humain serait-il encore humain sans souffrance ?

Et quel est notre rôle ? La souffrance est absurde, elle n'a pas de sens en elle-même. Je dois tout faire pour diminuer la souffrance d'autrui, pour l'accompagner dans son état. Là, les soins palliatifs sont indispensables. En même temps, en accompagnant des personnes dans la maladie, je suis aussi témoin que la souffrance peut peut-être aider à découvrir un sens...

Il est étonnant de voir se développer une rhétorique absurde autour du suicide assisté. On le qualifie de mort « douce » ! Mais le mot « sui-

cide » ne trompe pas : il s'agit bien là d'une mort « violente », avec toute la mobilisation que nécessite un suicide : police, médecin, constat de la mort. De plus, l'événement est souvent vécu comme une « violence » pour les proches.

Du point de vue infirmier, le suicide assisté représente une rupture dans l'accompagnement des soins. L'agonie est un « combat » ; le soignant est justement là pour accompagner jusqu'à cet instant et pendant le combat ; or les soignants sont exclus de ce moment dans le suicide assisté (même si cela dure longtemps !). Qui alors accom-

pagne ce combat ? Avec quelles compétences ?

La société

Une société qui autorise le suicide comme une « solution » pour la fin de vie est une société affaiblie. En quelque sorte, c'est un constat d'échec. En effet, les principales raisons qui poussent au choix d'un suicide sont la solitude, la souffrance, la peur : c'est une interrogation pour nous tous, et pas seulement pour les acteurs des soins. Il y a un risque majeur que le critère économique prenne la place du critère éthique pour faire des choix en ce domaine.

La manière dont se réalise l'aide au suicide dans notre pays implique nécessaire-

ment un positionnement du citoyen, dans la mesure où l'acte est référé à une clause juridique (art.115 du CP). Cette loi date de la première guerre mondiale... elle ne correspond donc plus du tout à notre société aujourd'hui, mais la question à se poser est plus fondamentale : une loi permet de prévenir des abus, certes, mais elle pose un cadre constant sur des situations particulières très délicates et intimes. Or si l'on considère le suicide assisté comme une décision éminemment personnelle, une norme juridique est-elle la bonne réponse ?

L'accompagnement spirituel : oser une troisième voie

Il y a un réel défi, qui va au-delà des savoirs, de son expertise et de son expérience professionnelle ou non, c'est celui de pouvoir et de savoir partager avec l'autre sa « commune humanité ». Comment faire si quelqu'un nous demande d'être présents lors de son suicide ?

Je peux déjà m'ancrer dans une racine profonde : tout être humain est lié à moi par l'humanité. En accompagnant l'autre, nous touchons à quelque chose du devenir de l'humanité, donc de nous-même. Par devenir, il faut entendre non seulement futur, ce vers quoi nous allons, mais aussi venir de, c'est-à-dire



venir de quelque part, rendre compte d'une mémoire, d'une histoire. Lorsque je rencontre l'autre dans ses fragilités ultimes, je me retrouve consciemment ou non au carrefour d'un double itinéraire, le sien et le mien et l'un comme l'autre, nous sommes renvoyés aux mêmes interrogations existentielles.

On peut être en désaccord avec le geste mais dire oui à la présence, dans l'espérance que je participe au mystère, que quelque chose m'échappe, que quelque chose pourrait se passer... Mais l'évidence est au fond toute simple : je ne peux pas laisser tomber un frère au moment où il meurt ! Ceci n'enlève pas une cer-

taine responsabilité et ne légitime pas la transgression. L'interdit fondamental « Tu ne tueras point » est garant de la liberté mais on peut accepter un choix lié à une situation singulière qui transgresse l'interdit.

Notre présence engage, au-delà du « Je » et du « Tu », un « Nous » qui advient. Et dans ce « Nous », il y a de la place pour le Christ.

L'accompagnement dépasse alors l'événement en tant que tel et la présence se justifie au nom d'une fraternité en humanité, partagée et rassemblée par le Dieu de Jésus-Christ.

Le silence

Par Laura Zwygart



Pendant ces vacances, pourquoi ne pas partir à la recherche du silence, dans des communautés, dans des lieux de vacances pour méditer ?

Je vais sur Google, notre boule de cristal moderne, instantanée qui nous vend et qui nous propose tout ! Je tape « vacances en silence » et là , à mon grand étonnement, je découvre qu'il existe des Relais du Silence, 200 hôtels en Europe au cœur de la nature qui nous promettent un moment d'évasion où les sens se réveillent.

Mais a-t-on vraiment besoin de partir si loin pour vivre en silence ?

Pas facile, pour de multiples raisons de faire silence.

La Parole de Dieu, nous y invite souvent.

Pourquoi une telle insistance ?

Il y a silence et silence.

Pas facile d'entrer en silence, mais le silence, parfois peut être une grâce, une peur, une angoisse de se retrouver face à soi-même !

Il y a des silences, qui ouvrent le cœur et l'esprit et d'autres

qui nous enferment sur nous-mêmes.

Des silences «à mains ouvertes» et, c'est alors une grâce, et d'autres «à poings fermés» et, c'est alors une impasse !

Des silences à poings fermés, ce sont des silences que nous subissons, qui nous font mal, nous sommes préoccupés de nous-mêmes, indisponibles à tout, on s'isole.

Des silences à mains ouvertes, on est disponible à accueillir, à savourer, à vivre pleinement, jusqu'au plus intime de nous-mêmes : la paix, la foi, la sérénité.

Oui le silence est une grâce, qui comme toute grâce ne s'impose pas. Une grâce qui se

demande et se reçoit comme cadeau.

Oui le silence, peut faire surgir la parole, la vraie parole.

La vraie parole où nous sommes confrontés à la vérité. Cette vérité peut nous faire peur et nous serons peut-être tentés de prendre la fuite devant ces paroles vraies, qui se donnent au cœur du silence.

Le silence est la porte ouverte à la vérité pour laisser parler l'Autre, Dieu au plus intime de notre être, de laisser Dieu rejoindre notre cœur, pour éclairer notre vie, pour donner sens à notre histoire.

Belles rencontres avec vos silences, à mains ouvertes, dans la grâce de Dieu.

Deux nouvelles recrues dans la PAS



CARTE D'IDENTITE

Christelle Devanthéry

Occupation principale : Maman

Formation : Enseignante français et philosophie, formatrice d'adulte

Exp. Prof : Enseignement, cours pour adultes, cheffe de la formation à AdC

Villégiature : Corcelles

Parcours en Eglise : ouh la... ça prendrait tout un livre ☺

CARTE D'IDENTITE

Marie Loublanchès

Occupation principale : Maman

Formation : Psychologue

Exp. Prof : En santé communautaire, gériatrie, psychiatrie et pédo-psychiatrie

Villégiature : Fenin

Parcours en Eglise : ouh la... ça prendrait tout un roman ☺



Dites-nous Christelle...

	Réponse attendue	Réponse réelle
Ma boisson préférée...	L'eau de source	La petite Arvine
Le loisir qui me détend	La prière	Le chant
Le saint qui m'inspire	St Côme et St Damien	François d'Assise
Mon prêtre modèle	Maurice Zundel	Canisius Oberson 😊
Le passage biblique qui m'accompagne	« Va, ta foi t'a sauvé »	Le jardinier du matin de Pâques
La musique que j'aime	Le grégorien	La pop espagnole
Un livre marquant	L'imitation de Jésus-Christ	Crimes et châtements, Dostoïevski

Dites-nous Marie...

	Réponse attendue	Réponse réelle
Ma boisson préférée...	L'eau de source	Le Yogi tea choco
Le loisir qui me détend	La prière	Papoter
Le saint qui m'inspire	St Côme et St Damien	Jean-Paul II
Mon prêtre modèle	Maurice Zundel	Canisius Oberson 😊
Le passage biblique qui m'accompagne	« Va, ta foi t'a sauvé »	Le bon berger
La musique que j'aime	Le grégorien	La disco Russe
Un livre marquant	L'imitation de Jésus-Christ	La mort intime de Marie de Hennezel



Conseil pastoral cantonal de la Santé

PASTORALE DE LA SANTE : pastorale-sante@ne.ch

Responsable cantonale de la pastorale de la santé

Catherine Fauguel Pastorale-sante@cath-ne.ch	Grand`Bourgeau 89 2126 les Verrières	079 639 75 54 032 720 05 62
---	---	--------------------------------

Rédaction de Rencontre et mise en page

Eliane Devinenti eliane.d@net2000.ch	Trois-Portes 33 2000 Neuchâtel	032 730 49 52
--	-----------------------------------	---------------

Agentes pastorales

Cécile Blandenier cecile.blandenier@cath-ne.ch	La Champey 8 2056 Dombresson	032 853 15 94
---	---------------------------------	---------------

Christelle Devanthery christelle.devanthery@cath-ne.ch	rue de la Nicole 6 2035 Corcelles	032 730 42 01 076 405 49 48
---	--------------------------------------	--------------------------------

Marie-Lise Dick marie-lise.dick@cath-ne.ch	Prés-Verts 12 2300 La Chx-de-Fonds	032 926 56 81
---	---------------------------------------	---------------

Marie Loublanchès marie.loublanches@cath-ne.ch	rue Jean de Tribolet 1 2063 Fenin	032 852 08 13 076 665 99 23
---	--------------------------------------	--------------------------------

Dominique Lude dominique.lude@cath-ne.ch	Rue Chasseran 10 2056 Dombresson	079 559 50 37 032 853 13 35
--	-------------------------------------	--------------------------------

Rosemarie Piccini Rosemarie.piccini@cath-ne.ch.ch	2019 Chambrelie Champs-Carrés 7	032 855 17 06 076 446 91 52
---	------------------------------------	--------------------------------

Laura Zwygart laura.zwygart@cath-ne.ch	Avenue de la Gare 51 2000 Neuchâtel	032 730 64 76 079 417 66 39
---	--	--------------------------------

Prêtre référent de la pastorale de la santé

Canisius Oberson Canisius.oberson@cath-ne.ch	Senet 14 2024 St-Aubin	032 835 14 13
--	---------------------------	---------------



Rencontres de formation par secteur

Secteur Neuchâtel ville

Répondante : Laura Zwygart, 032 730 64 76

Jeudi 10 septembre 14h30 Neuchâtel, Vieux Châtel 6

Secteur Montagnes

Répondante : Marie-Lise Dick, 032 926 56 81

Lundi 7 septembre 19h00 COD, Numa-Droz 65

Jeudi 12 septembre Sortie

Secteur Ouest District de Boudry et Peseux

Répondante : Christelle Devanthéry, 076 405 49 48, 032 730 42 01

10 septembre 14h00 Peseux, salles sous l'église

Secteur Ouest, région Val-de-Travers

Répondante : Anne-Marie Niederhauser, 032 861 19 10

Mercredi 21 octobre 14h00 Fleurier, cure

Secteur Est, région Val-de-Ruz

Répondante : Cécile Blandenier, 032 853 15 94

Mardi 22 septembre 19h30 Cernier

Mardi 20 octobre 19h30 Cernier

Mardi 8 décembre 19h30 Cernier

Mardi 15 décembre 19h30 Cernier

Secteur Est, région Entre-deux-Lacs

Répondante : Manuela Manzoni, 032 751 41 87

10 septembre 14h00 Cressier, Foyer des soeurs



Informations et agenda

Thème de l'année :

La dignité dans l'accompagnement spirituel

Conférencier Jacques de Coulon

Judi 19 novembre – Prochaine rencontre cantonale de formation

→ 14h00 à 17h00 sous l'église de Peseux.